

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Délibération n° 23/25-0414.15

**Nombre de Conseillers** : En exercice : 15                      Présents : 12                      Votants : 14

Le lundi 14 avril 2025 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Clément SUCHET est désigné et accepte cette fonction.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, qui prévoit que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président, Madame Alexandra MARTIN est élue présidente de la séance.

**Étaient présents :** Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Stéphane PORTHEAULT, Véronique VILLIEN, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Didier DESUMEUR, Dominique THABUIS, Alexandra MARTIN, Jessica CHAVOUTIER, Clément SUCHET, Pascal BONNET.

**Étaient excusés :** Pascal MUCKLEY a donné pouvoir à Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Jean-Maurice MATHELET a donné pouvoir à Stéphane PORTHEAULT,

**Était absent :** Geoffrey MONTEILLET.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 1<sup>er</sup> avril 2025

**OBJET : ENGAGEMENT DE SOUTIEN DU PROGRAMME FAUNE HABITAT TROIS VALLEES**

Madame le Maire présente la demande d'engagement de soutien du programme Faune Habitat Trois Vallées.

Elle indique que le territoire des Trois Vallées est un site de référence pour l'étude de l'influence des activités humaines sur les écosystèmes de montagne, en particulier sur les espèces de galliformes.

Site de réintroduction du cerf dans les années 1960, les Trois Vallées sont aussi un territoire où les prélèvements de cervidés sont les plus élevés à l'échelle des Savoie : dans cette zone, l'équilibre sylvo-cynégétique est plus que fragile et ce alors que les boisements adultes sont menacés par les changements climatiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** un accord de principe que le projet se déroule sur leur territoire communal avec notamment la pose de pièges photos, des opérations d'équipement d'animaux de nuit (pharage, circulation à vitesse réduite), le tout dans le respect de la réglementation en vigueur.
- **APPORTE** un soutien logistique comme des prêts ponctuels de salles, la demande devant être formulée en amont.
- **APPORTE** un soutien politique vis-à-vis du projet, avec notamment un relai de communication auprès de la population.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire,  
Françoise CROUSAZ.

Le Secrétaire de séance,  
Clément SUCHET.